

Fake news et libelles diffamatoires : Discours contre les fausses nouvelles, instrumentalisation des écritures de l'actualité et poétiques burlesques dans la première modernité (1559-1661)

Martial Martin

Number 118, Spring 2021

Infox, Fake News et « Nouvelles faulses » : perspectives historiques (XVe – XXe siècles)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081082ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081082ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Department of French, Dalhousie University

ISSN

0711-8813 (print)

2562-8704 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Martin, M. (2021). Fake news et libelles diffamatoires : Discours contre les fausses nouvelles, instrumentalisation des écritures de l'actualité et poétiques burlesques dans la première modernité (1559-1661). *Dalhousie French Studies*, (118), 45–59. <https://doi.org/10.7202/1081082ar>

Article abstract

Free-form satire, emancipated from strictly Horatian / Juvenalian models, and organized around a poetic “I”, distant, critical or even indignant before a changing world, played an important role in the emergence of news writing in Early Modernity, leading to the onset of the periodical press in the 17th century. In order to reflect on the connection between Early Modern information media, and satirical or militant writing, the idiom “fake news”, while seemingly incongruous at first, is in fact particularly useful, as it helps establish a connection with our contemporary practices, such as incorrect news, ideologically-oriented publications, clickbait, and ironic parodies. By comparing these apparently heterogeneous phenomena, it becomes possible to think, in a coordinated way, about three aspects of the exchanges and hybridization that took place between Early Modern “occasionnels” (short, topical brochures) and “libelles” (satirical or libellous tracts). Like contemporary “fake news”, a term often used by purveyors of equally debatable reports to decry doubtful information produced by the opposing camp, libelles were always entangled in a network of other libelles, ever expanding due to the indignation caused by the enemy’s lies. Libelles imitated news writing, feeding on rumors, and led to demystifications that often doubled as critiques of the codes of topicality found in the occasionnels. In certain ways, such criticism contributed to the creation of these codes, by pushing back against them. The forms taken by this satire of ideologically-oriented, or militant news writing went beyond partisan intent; it was sometimes difficult, as it is nowadays on certain satirical websites or social media accounts, to distinguish between activist creative writings, and playful games of wit. At a deeper level, satirical esthetics, whether grotesque (referring to the whole period) or burlesque (referring to its end), could instigate a global exercise of incredulity or unbelief towards the religious and political foundations of the Ancien Régime. On account of such a meta-reflexive dimension, of its great diversity linked to its hybridization of news writings, of its oscillation between partisan and playful humour, depending on the readership’s liking and the publishing industry’s interests, libelle referred to changeable forms quite similar to the fickle realities the moniker fake news refers to nowadays. Conversely, the libelle invites us not to hastily reject one aspect or another of the current network, which might be more homogeneous than it seems at first sight.

***Fake news* et libelles diffamatoires : Discours contre les fausses nouvelles, instrumentalisation des écritures de l'actualité et poétiques burlesques dans la première modernité (1559-1661)**

Martial Martin

La satire libre, en s'affranchissant de la stricte référence horatio-juvénalienne et en se structurant autour d'un moi poétique, distant, critique voire indigné face à un monde en devenir¹, joue, durant la première modernité, un rôle important dans l'émergence d'une écriture de l'actualité qui conduit au cours du XVII^e siècle à l'apparition de la presse périodique. Pour réfléchir aux rapports entre les supports de l'information dans la première modernité et les écritures satiriques ou militantes², l'expression de *fake news* d'abord ressentie comme incongrue peut être particulièrement utile. Pourquoi ? D'abord, parce qu'il n'y a pas de mot tout à fait adéquat pour désigner l'émergence d'un rapport nouveau à l'actuel dans la première modernité. Par exemple, « information » (au singulier comme ensemble cohérent de pratiques de collecte, de traitement et de diffusion des nouvelles auprès du public ou au pluriel comme faits et événements nouveaux portés à la connaissance du public) apparaît faussement comme neutre. Comme ses dérivés, fausse information, désinformation³ ou encore réinformation⁴, le terme est anachronique et tend malheureusement à faire passer pour évidents d'une part une conscience installée de l'actualité et d'autre part des usages fortement structurés dans la diffusion des nouvelles. Tout cela est encore en construction dans la première modernité. Pourquoi, donc, ne pas se limiter aux expressions alors en usage, « bruit commun », « nouvelle », « fausse nouvelle », « on dit » ? Parce que justement elles ne rendent pas encore compte de ce qui est en pleine construction. *Fake news* a la vertu de manifester clairement son irréductibilité⁵ à tout ce qui serait antérieur à notre époque, à la culture de défiance vis-à-vis des sachants, aux grands acteurs de la communication numérique (en particulier Google et Facebook) et à leurs modèles économiques qui ont facilité l'industrialisation des rumeurs ou plus exactement des mêmes⁶ ou des contenus média viraux, enfin à une situation géopolitique

1 Voir Pascal Debailly, *La Muse indignée*, Paris, Garnier, 2012.

2 Michael Mendle, « News and the pamphlet culture of mid-seventeenth-century England », in Brendan Dooley et Sabrina A. Baron (dir.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, Londres, Routledge, 2001, p. 57-79.

3 Le concept et les méthodes de manipulation des opinions publiques dans les pays adverses grâce à la diffusion de fausses nouvelles apparaissent en Union soviétique dans les années 50 du XX^e siècle ; en français, l'usage du terme, apparu dans les médias en 1975, plus fréquent depuis les années 90, se manifeste maintenant davantage dans le cadre d'échanges polémiques. Voir, entre autres, Vladimir Volkoff, *La Désinformation, arme de guerre*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1986 ; id., *Petite Histoire de la désinformation*, Monaco, éd. du Rocher, 1999 ; François Géré, *Dictionnaire de la désinformation*, Paris, Armand Colin, 2011 ; François-Bernard Huyghe, *Désinformation, les armes du faux*, Paris, Armand Colin, 2016.

4 Le mot est une invention récente (circa 2005) de la « fachosphère » pour désigner le discours des blogs d'information de cette tendance politique contre les médias généralistes ; voir <https://www.acrimed.org/Reinformation-et-desinformation-l-extreme-droite-des-medias-en-ligne>.

5 Perceptible dans notre difficulté à traduire le terme en français. Voir Jérémie Maire, « Mais, au fait, comment traduire *fake news* en français », dans *Télérama*, 29 mars 2017, consultable en ligne <https://www.telerama.fr/medias/mais-au-fait-comment-traduire-fake-news-en-francais,156068.php>. Pour aller plus loin dans la caractérisation du phénomène, on pourra lire le premier chapitre de Arnaud Mercier (dir.), *Fake news et post-vérité : 20 textes pour comprendre et combattre la menace*, *The Conversation*, 2018, en ligne https://cdn.theconversation.com/static_files/files/160/The_Conversation_ebook_fake_news_DEF.pdf?1528388210.

6 « Concept (texte, image, vidéo) massivement repris, décliné et détourné sur Internet de manière souvent parodique, qui se répand très vite, créant ainsi le buzz. », *Dictionnaire Larousse* en ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/meme/10910896>.

singulière marquée par le regain d'influence de la Russie. Mais, en même temps, il est difficile de ne pas rapporter le terme à une histoire longue, comme le remarque Robert Darnton⁷ qui allègue les précédents que constitueraient *Les Anecdotes* de Procope, les sonnets de l'Arétin, les pasquinades du XVI^e siècle, les canards, « une forme [écrit-il] de fausses nouvelles qui furent colportées dans les rues de Paris pendant les deux siècles suivants », les *paragragh men* du Londres du XVIII^e siècle, le *Morning Post* du révérend Bate... Pour de multiples et différentes raisons, ce ne sont là jamais vraiment, jamais tout à fait, jamais rigoureusement des *fake news* (et ces fausses nouvelles ne participent pas non plus vraiment d'une forme de « désinformation »), mais en même temps, on ne peut pas pleinement affirmer qu'elles ne le sont pas du tout, qu'elles ne partagent rien avec elles, qu'elles sont absolument différentes⁸. Par-delà cette impossible assimilation qui respecte l'altérité des dispositifs d'information de la première modernité, l'expression *fake news* a l'intérêt, alors que nous sommes *a priori* peu sensibles à leur proximité et à leurs liaisons, de rapprocher des pratiques contemporaines aussi différentes que « l'article de presse erroné », « la publication orientée », « l'appel à clics » et « le pastiche humoristique »⁹. Pour nous, ce qui fait le prix de cette notion de *fake news*, c'est bien le rapprochement de ces phénomènes jugés hétéroclites¹⁰. À partir de là seulement, il devient envisageable de penser de manière coordonnée trois aspects lisibles dans les phénomènes d'échange et d'hybridation entre les occasionnels et les libelles durant la première modernité. Tout d'abord, se développe au sein même de la presse occasionnelle un discours de dénonciation de la fausseté et de l'instrumentalisation de l'information dans les libelles diffamatoires. Ensuite, les diverses modalités discursives et narratives des informations occasionnelles sont largement reprises dans des logiques de communication religieuse ou politique. Enfin, des codes nouveaux caractéristiques des occasionnels et de la littérature d'actualité sont exploités dans des publications « décalées ». Nous nous proposons ici d'approfondir une réflexion amorcée dans l'article « *Fake news ? Récupération politique des "canards" et dispositifs d'information durant la Ligue*¹¹ » en la confrontant aux métadiscours présents

7 « On retrouve tout au long de l'histoire l'équivalent de l'épidémie actuelle de "fake news" », dans *Le Monde*, 20 février 2017, consultable en ligne https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/02/20/la-longue-histoire-des-fake-news_5082215_3232.html. Il s'agit d'une traduction de l'article « The True History of Fake News », paru une semaine auparavant dans *The New York Review of Books*, <https://www.nybooks.com/daily/2017/02/13/the-true-history-of-fake-news/>. Dans la même ligne, on pourra se reporter à Philippe Bourdin et Stéphane Le Bras (dir.), *Les Fausses nouvelles : Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2018.

8 Donc, sans trop vouloir caricaturer leurs discours, nous n'adoptons ni la posture de Roy Pinker (*Fake news et viralités avant Internet*, Paris, CNRS éditions, 2020, p. 10 : « l'analyse de la circulation accélérée de nouvelles vraies et fausses comme s'il s'agissait d'un phénomène caractéristique de notre société contemporaine, globale et connectée est erronée, voire, au regard de l'histoire délirante ») ni celle de Divina Frau-Meigs (*Faut-il avoir peur des fake news ?*, Paris, La Documentation française, 2019, p. 49 : « Les principaux mécanismes qui participent à la malinformation, à savoir la publicité, la viralité et l'automatisme, s'appuient sur des motivations humaines systématiquement exploitées par les processus de cognition sociale (attention, mémorisation et décision), les neurosciences et l'intelligence artificielle. Ces mécanismes dits « smart » vont au-delà de la distorsion, du truchement et de l'imitation de la réalité, qui sont les mécanismes pré-numériques de la désinformation. »).

9 William Audureau, « Pourquoi il faut arrêter de parler de fake news », dans *Le Monde*, 31 janvier 2017, en ligne https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/31/pourquoi-il-faut-arreter-de-parler-de-fake-news_5072404_4355770.html.

10 Roy Pinker, *Fake news et viralités avant Internet*, Paris, CNRS éditions, 2020, p. 16 ; Divina Frau-Meigs, *Faut-il avoir peur des fake news ?*, Paris, La Documentation française, 2019, p. 16.

11 *In Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould (dir.), Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 23, 2019. URL : <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?fake-news-recuperation-politique.html>.

dans les libelles, des guerres des Religion à la Fronde, qui indiquent ces trois tendances de l'écriture de l'actualité dans les productions pamphlétaires et les théorisent dans une forme de poétique du libelle.

Certes, les discours qui définissent le libelle diffamatoire sont, avant d'être « littéraires » en premier lieu juridiques¹². Si le mot libelle, au sens premier de « requête écrite présentée par le demandeur » est un emprunt au latin juridique, déjà tardif (1283¹³), ce n'est qu'autour de 1465 (Jean de Roze, *Chronique scandaleuse*) que le terme passe, comme l'écrivent de conserve les dictionnaires historiques, « dans le langage littéraire » pour désigner à la fois « un écrit court et diffamatoire contre quelqu'un » par « extension de son sens juridique » et « le genre correspondant » « par métonymie ». D'une certaine manière, la notion de *fake news* participe, elle aussi, de cette dualité juridico-médiatique : d'une part, elle est communément utilisée dans les discours des plateformes technologiques, de leurs utilisateurs, des spécialistes de la communication ou des journalistes ; d'autre part, on tente de la définir et d'encadrer le phénomène en droit¹⁴. Dès 1560, est proclamé par ordonnance royale que « tous faiseurs de placards et de libelles diffamatoires qui ne peuvent tendre qu'à irriter et émouvoir le peuple à sédition seront condamnés comme « ennemis du repos public et comme criminels de lèse-majesté »¹⁵ ». Parmi les nombreuses réitérations des peines encourues (signe de l'inefficacité de ces lois ?), nous pouvons retenir l'ordonnance de Charles IX datée du 10 septembre 1563, portant : « Défense à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient, de publier, imprimer, faire imprimer aucun livre, lettre, harangue, ou autre écrit soit en rime [*i. e.* en vers] ou en prose, faire semer libelles diffamatoires, attacher placards, mettre en évidence aucune autre composition, et à tous libraires d'en imprimer aucuns sans permission dudit seigneur roi, sur peine d'être pendus et étranglés, et que ceux qui se trouveront attachant ou avoir attaché ou semé aucuns placards seront punis de semblables peines¹⁶ ». Si l'on souhaite mettre au jour le système de croyances et de valeurs à l'origine de la censure d'État dans cette première modernité, il faut donner toute sa place à la notion juridique de « libelle » telle qu'elle est héritée du droit romain¹⁷. La législation moderne émergente, lorsqu'elle concerne ce qui peut être dit ou écrit, s'intéresse d'abord à ce que l'on est en droit de dire ou d'écrire *contre quelqu'un*, à savoir à la diffamation et spécifiquement au libelle diffamatoire. C'est surtout à travers ces concepts que la culture du XVI^e siècle parvient à appréhender l'usage transgressif du langage en s'inscrivant donc d'abord dans la lignée de discours généraux sur l'*iniuria* issus du droit romain. Cette dernière catégorie peut renvoyer spécifiquement à une transgression verbale, comme le soulignent les compilations de lois romaines (*Institutes*, *Digeste* et *Codex*), mais elle

12 Pour une autre approche du libelle diffamatoire sur une période plus limitée, lire Tatiana Debaggi-Baranova, *À coups de libelles : Une culture politique au temps des guerres de Religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.

13 C'est la date à laquelle renvoient *Le Dictionnaire historique de la langue française* (dir. Alain Rey, Paris, Le Robert, 2006, t. 2, p. 2012) et *Le Trésor de la Langue Française informatisé* (<http://www.cnrtl.fr/definition/libelle>) à travers la référence aux *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir.

14 Ces deux formes de discours participent à deux tendances de régulation : d'une part, l'autorégulation par les acteurs sociaux à travers leurs échanges sur les réseaux, l'autorégulation des médias à travers les « *Media Accountability Systems* » et particulièrement le *fact-checking*, l'autorégulation des plateformes à travers les signalements et des outils automatisés, d'autre part au niveau des États par le biais de dispositifs juridiques comme, en France, les lois organique et ordinaire contre la manipulation du 22 décembre 2018. Voir Divina Frau-Meigs, *Faut-il avoir peur des fake news ?*, Paris, La Documentation française, 2019, p. 137-169.

15 Cité par Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, vol. I, p. 65.

16 Cité par Gabriel Peignot dans son *Essai historique sur la liberté d'écrire*, Paris, 1832, p. 62.

17 Voir Debora Shuger, *Censorship and Cultural Sensibility: The Regulation of Language in Tudor-Stuart England*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006.

désigne plus généralement une multitude de méfaits dont la loi dresse une liste, tout à fait hétérogène à nos yeux. Cette liste comprend, en effet, les blessures physiques infligées à une personne, les coups, le tapage devant le domicile du plaignant, l'outrage aux ancêtres ou un comportement obscène en présence de la femme du plaideur, c'est-à-dire tout ce qui peut ridiculiser quelqu'un, l'outrager ou l'inciter à la haine (*infamandi causa*)¹⁸. C'est peut-être un autre point de concordance entre le libelle diffamatoire et les *fake news* qui participent, pour leur part, à la culture contemporaine du « *clash* »¹⁹. Et c'est justement cette culture de la dérision (*LOL*), du ricanement ou de l'acharnement (*LULZ*) qu'une sociologue des pratiques culturelles adolescentes entend rapprocher du libelle pour « analyser les contenus LOL sous un angle historique et les comparer, toutes proportions gardées, à la floraison de libelles fondés sur les anecdotes indéfiniment recyclées – sous formes d'historiettes, de nouvelles, d'articles, de bouts de textes, de portraits – qui ont circulé sous le manteau à la veille de la Révolution française, contribuant à la chute de la royauté [...] » : les expressions *LOL*, comme ces diatribes des XVII^e et XVIII^e siècles, « au lieu d'opérer sur le plan intellectuel », au lieu d'user de l'argumentation rationnelle, frappent « en dessous de la ceinture pour produire des réactions viscérales ».²⁰

C'est articulé à ce discours juridique de l'*iniuria* que se développe dans les occasionnels une critique du libelle diffamatoire et singulièrement dans les livrets qui adoptent le ton le plus violent, outragent nommément des personnes ou s'abandonnent à l'obscénité la plus scabreuse. Ce sont ces métalibelles qui nous intéressent ici. Cette nécessité pour le libelle diffamatoire de s'articuler à un autre libelle (ou à un écrit qu'il désigne du moins comme tel, fût-ce la publication très officielle d'un texte de loi) est lisible jusque dans leurs titres mêmes qui marquent leur positionnement critique vis-à-vis d'un ouvrage qu'ils caractérisent comme libelle diffamatoire : ces métalibelles explicites se donnent comme des « recueils », des « lettres », des « attestations », des « manifestes », des « apologies », des « défenses », des « discours » ou « discours d'État » des « avis », des « sentences », des « considérations », des « résolutions », des « réponses », des « réparties », des « réfutations », des « contredits », des « censures », des « examens » ou encore des « anatomies ». Ils se caractérisent comme « touchant » ou « sur » des libelles, mais surtout « contre ». Le ou les libelles auxquels il est répondu et qui sont le plus souvent clairement identifiés sont (dis)qualifiés comme conflictuels, mensongers et destructeurs : « écrit contre X », « fait contre », « petit », « faux », « prétendu », « anonyme », « passé sous le nom d'autrui », « infâme », « pernicieux », « séditieux », « méchant », « mal construit », « publié », « semé », « qui court », « faussement intitulé » « intitulé insolemment ». Ils sont aussi rapprochés d'autres termes péjoratifs sur des critères « esthétiques » (« fatras satiriques », « placards », « apologies »), éthiques (« calomnies », « imputations », « menteries », « falsifications », « impostures noires »), politiques (« lèse-

18 *Ibid.*, p. 78.

19 Selon Christian Salmon, la guerre pour l'attention des publics ne passerait plus aujourd'hui par le *storytelling* mais par l'affrontement, la rupture et la casse des vérités (Christian Salmon, *L'Ère du clash*, Paris, Fayard, 2019).

20 Monique Dagnaud, *Génération Y : Les Jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Paris, Presses de Sciences Po (Nouveaux débats : 25), 2011, p. 89-91 ; on lit plus loin : « Comme la littérature clandestine prérévolutionnaire, elles visent à la désacralisation et à l'ébranlement de tous les pouvoirs. [...] Cette forme d'expression joyeuse et diffamatoire peut aussi bien nourrir les ressentiments et enflammer l'esprit contestataire que faire l'objet d'une attention détachée et dénuée d'arrière-pensée politique. [...] Loin de construire du consensus – fruit de raisonnements critiques qui s'enrichissent mutuellement comme le conçoit Habermas –, elles semblent plutôt dégager, dans l'espace participatif du numérique, une humeur collective modelée de passions, de rancœurs et de contradictions ; un espace public éruptif et improbable dont la traduction électorale est à rapprocher des comportements politiques des jeunes, en particulier des non-diplômés : l'échappement vers un ailleurs (l'abstention) ou vers la radicalité (les partis extrêmes). »

majesté », « perfidie ») ou religieux (« sacrilège », « hérésies », « blasphèmes »). Signe de la réversibilité de ces accusations de diffamation, les livrets porteurs de ces critiques, portent parfois un titre générique équivalent à ceux qui viennent d'être cités, comme apologie, attestation, avertissement, avis, défense, discours véritable, histoire, lettres... Si l'on observe la distribution chronologique de ces métalibelles explicites sur la période 1559-1661, de la mort de Henri II à l'affirmation du règne personnel de Louis XIV, l'on remarque qu'elle correspond aux pics de production « pamphlétaire » de la première modernité en France autour des polémiques religieuses des années 1560, des combats de plume de la Ligue, des débats contre les jésuites puis pour leur retour, de la critique de la régence de Marie de Médicis puis des favoris de Louis XIII et enfin, de manière écrasante, de la Fronde. Le libelle diffamatoire est profondément ancré dans une actualité, dont il est le produit et qu'il contribue à fonder sur un mode particulier. La contemporanéité conçue comme « [la formulation] intellectuelle du concept du monde partagé par les autres, dans le même espace-temps et dans les limites d'un contexte fondamentalement sécularisé²¹ » émerge tout juste à ce moment et c'est en cela qu'elle peut autant retenir l'attention des observateurs contemporains²². Ce rapport nouveau à l'actualité s'établit à travers certaines formes d'écriture qui peuvent être amenées à évoluer du fait de l'accueil de cette matière nouvelle²³ ; parmi ces formes, la culture du libelle diffamatoire semble avoir joué un rôle décisif²⁴ quoique non exclusif (en effet, il faudrait aussi faire une place à des formes par ailleurs récupérées par l'esthétique bigarrée du libelle, la correspondance, la chronique, l'histoire, le martyrologe, la chanson, la plainte, l'éloge, le théâtre, la gravure...) ²⁵. Se pencher sur l'un des premiers exemples de métalibelles de cette période peut nous amener à mieux comprendre ce qui fonde justement le rapport du libelle diffamatoire à l'actuel.

Les Remonstrances faictes au Roy, par les Catholiques manans et habitans en la Ville de Paris, sur les placars et libelles attachez et semez le 18. de ce present mois d'Avril [1562] par ceux qui se disent de la Religion reformée s'inscrit, de manière très significative, dans un genre officiel défini par un type de destinataires (des autorités religieuses ou politiques) et par un registre de requête (faire valoir le respect d'un droit ou dénoncer un abus)²⁶. Ce genre d'action oratoire entend, traditionnellement, à la fois dénoncer les tensions destructrices dans la société et travailler au rétablissement de l'ordre par la punition sévère des fauteurs de troubles. Ici, précisément, la demande est adressée au roi Charles IX de la part des bourgeois parisiens pour sa propre sûreté compte tenu des attaques dont il serait victime de la part des réformés à travers placards et libelles diffamatoires :

21 *The Dissemination of News and The Emergence of Contemporaneity in Early Modern Europe*, B. Dooley (dir.), Farnham, Ashgate Publishing Limited, 2010, p. 2 (je traduis). Cf. *Littératures classiques*, n° 78, 2012, p. 5 : « Le XVII^e siècle constitue sans doute un moment charnière dans le processus d'avènement à l'écrit de la contemporanéité ».

22 Voir la célèbre préface de l'*Anatomie de la mélancolie* de Robert Burton, « Démocrite Junior à son lecteur », *Anatomie de la mélancolie* [*The Anatomy of Melancholy*], Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2005 [1621], p. 68-69.

23 *Littératures classiques*, n° 78, 2012, p. 14 : « l'écriture du présent revisite des genres hérités [...] réciproquement la nécessité d'écrire le présent a pu être le moteur d'innovations génériques ».

24 Michael Mendle, art. cit.

25 Vincent Masse, « Newness and discovery in Early Modern France », in *The Invention of Discovery 1500-1700*, J. D. Fleming (dir.), Surrey, Ashgate, p. 167-179.

26 Sur la question de l'investissement de la forme institutionnalisée de la remontrance à des fins polémiques dès le début des troubles civils et sur ces années 1559-1563, voir Alexandre Tarrête, « Ronsard et le genre de la remontrance », *Poésie et guerre civile. Ronsard, Discours des Misères de ce temps*, éd. P. Debailly et J. Vignes, *Cahiers Textuel*, n° 33, 2009, p. 107-119, en particulier sur le libelle en question, p. 110.

Sire, voz bons et fideles subjectz, manans et habitans de vostre bonne ville de Paris, vous remonstrent en toute obeissance et humilité, que la nuit de Samedy passé ont esté attachez aux coings de la pluspart des rues de vostre dicte ville certains placards et libelles diffamatoires, faictz au nom de ceux qui se disent soubz vostre protection desirer estre maintenuz es exercices de la Religion reformée, par lesquelz ilz maintiennent plusieurs mensonges et faulsetez contre vous, la Royne vostre mere, et les Princes de vostre sang, et autres de vostre Conseil privé.

Ce qui est surtout reproché aux protestants, c'est de se placer sous la protection du roi pour le maintien de leur culte tout en dénonçant les supposées exactions des membres du Conseil. Au nom de l'unité de la foi et du royaume, les prétendus Parisiens affirment leur méfiance vis-à-vis des calomnieux et leur soutien au Conseil et ses membres, « ceux auxquels lesdits detracteurs en veulent le plus ». Le roi ne doit pas croire « en telz libelles placardz ou autres remonstrances²⁷ que par importunité taschent tousjours à [lui] faire lesdictz dogmatisans : car chacun cognoist le contraire de ce qu'ilz escrivent ». Les auteurs des placards sont renvoyés aux actes de leur coreligionnaires : « les Blasphemes, Sacrileges, Pollutions, Meurdres, Pilleries, Inhumanitez et Carnaiges qu'ilz ont faict à saint Medard [...] choses si execrables que tout Catholique et Fidelle a treneur et crainte de les reciter ». Les *Remonstrances* concluent sur une prière au roi et à Dieu : « à ces causes vous prient treshumblement vosdictz subjectz ne vouloir adjouster foy aux parolles mensongeres desdictz nouveaux (comme ilz se disent) reformez et suyvre les vertuz que vostre peuple a veu reluyre et veoit augmenter de jour en jour en vostre majesté, laquelle ilz supplient à Dieu le Createur vouloir maintenir et garder ». Tout au long de ces remonstrances, ce qui informe, dans ce libelle diffamatoire comme dans de nombreux autres, le rapport à l'actualité, c'est l'indignation²⁸ face au scandale des mots des Réformés au regard de leurs actes. C'est là le moteur des échanges de libelles entre les protestants et les catholiques dans ce moment des guerres de Religion²⁹ et c'est en même temps le révélateur d'un rapport à l'actuel alors émergent. De manière fort pertinente, François Laplantine perçoit trois formes différenciées de réponse à l'événement : deux modalités intégratrices où l'événement regorge de sens (la preuve et la révélation) et une modalité plus troublée (le scandale). « N'ayant ni la certitude d'un verdict intervenant au terme d'une enquête (la preuve) et d'un procès, ni l'assurance d'un sermon (commentant une révélation), l'expérience du scandale vient perturber tout régime d'enchaînement stable, continu et régulier³⁰ ». Le libelle participe justement de cette appréhension troublée de l'événement préempté par une mise en récit adverse inacceptable ou plus fondamentalement impensable : il est à la fois la critique exacerbée d'un récit et d'une interprétation des événements et la production d'une histoire et d'une explication admissible³¹.

27 Intéressant, à nouveau, de retrouver le terme de part et d'autre.

28 C'est là un autre pont possible entre la culture numérique contemporaine et le libelle de la première modernité : ils participent tous deux d'une « logique de l'excitation en spirale » que procure le scandale (Laurent de Sutter, *Indignation totale : Ce que notre addiction au scandale dit de nous*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2019, p. 51).

29 Voir Jean-Claude Bologne, *Histoire du scandale*, Paris, Albin Michel, 2018, p. 104-111. Sur l'importance du scandale dans la culture du libelle, voir Antonia Szabari, *Less Rightly Said: Scandals and Readers in Sixteenth-Century France*, Stanford, SUP, 2009, en particulier p. 65-96.

30 François Laplantine, « La Preuve, la révélation, le scandale », in *L'Événement en anthropologie : Concepts et terrains*, I. Olazabal et J. J. Lévy (dir.), [Sainte-Foy (Québec)], PUL, 2006, p. 23-37, ici p. 32.

31 Le scandale au centre de cette culture du libelle joue donc un rôle tout à fait similaire au mécanisme de constitution de la communauté par rejet d'une figure scandaleuse tel que le décrit René Girard dans *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (Paris, Le Livre de poche, « biblio essais », 1983, p. 511-560).

Depuis la fin du xv^e siècle, les techniques des bulletins d'information se sont fixées autour des centres d'intérêt de leurs consommateurs : hauts faits de la vie des grands, batailles, et de plus en plus événements politiques, mais aussi prodiges, phénomènes célestes, grandes catastrophes. Assez vite, dans les polémiques religieuses et politiques du dernier tiers du xvi^e siècle, les libellistes abandonnent les longs traités pour adopter ces formes nouvelles d'information en les orientant au gré de leurs objets d'indignation³². Ce trait reste déterminant dans la culture du libelle au moins jusqu'à la deuxième moitié du xvii^e siècle, comme en atteste Gabriel Naudé dans son hyper- et méta-libelle, le *Mascurat*³³. Une grappe de libelles autour de l'*Histoire du père Henri, jésuite et sodomite* (1601)³⁴ rend assez bien compte de ces logiques d'exploitation, de détournement et peut-être de tarissement des écritures de l'actualité de cette première modernité. Ce libelle antijésuite et anticatholique du pasteur réformé Daniel Chamier invente un horrible fait divers incriminant un jésuite du collège d'Anvers dans le viol et la mort d'enfants confiés à la congrégation. Certes, Chamier actualise les motifs imaginaires du moine paillard, s'appuie sur une opinion gallicane convaincue de la perversion de la jeunesse par l'éducation gratuite des jésuites³⁵ et met à profit des « bruits publics », des nouvelles orales ou des rumeurs contemporaines³⁶. Mais, surtout, il utilise, de manière assez fine, la matrice des « canards sanglants³⁷ » : il dote le double récit du flagrant délit du crime et de la procédure judiciaire d'un cadre qui appuie la véracité du propos sur l'autorité d'un juge qui rapporte l'ensemble et il développe, de manière assez inattendue, en deux temps, des dialogues entre le criminel et ses compagnons jésuites qui construisent un récit de conversion. En effet, la particularité du libelle est de doubler une satire obscène et lugubre

32 Voir Martial Martin, « Fake news ? Récupération politique des “canards” et dispositifs d'information durant la Ligue » URL: <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?fake-news-recuperation-politique.html> et id., « Les premières gazettes et la satire: de la légitimation de l'actualité à sa dénonciation », *Albineana*, 29, p. 13-37.

33 Selon l'appellation retenue, en fait, *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le Cardinal Mazarin, Depuis le sixième Janvier, jusques à la Declaration du premier Avril mil six cens quarante neuf*, s. l. n. d., 718 p., en particulier p. 15-16 ou p. 184 et sq.

34 Documentation réunie par Pierre Martin dans l'*Albineana*, n° 23, et complétée de riches articles critiques. Malheureusement, trop peu de corpus de ce type donnent lieu à de telles entreprises éditoriales. Citons, pour mémoire, *Le Roi hors de page et autres textes : Une anthologie*, dir. Bernard Teyssandier, Reims, Épure, « Héritages critiques », 2012 autour de Concini et, dans une moindre mesure, « Pamphlets sur Henri III » in *Théâtre de la cruauté et récits sanglants en France (XVIe-XVIIe siècle)*, dir. Christian Biet, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2006, p. 856-879.

35 Natacha Salliot, « Diffamation, apologie et propagande sous Henri IV : Les Stratégies jésuites dans la polémique autour de l'affaire du père Henri », *Albineana*, 23, p. 317-330, en particulier p. 319-320.

36 Lorsque le mémorialiste Pierre de L'Estoile, dont le témoignage sur les rumeurs urbaines et la réception des libelles à Paris durant les guerres de Religion est particulièrement précieux, rend compte de la diffusion de l'*Histoire du Père Henri*, il le fait justement après avoir relaté une affaire judiciaire de zoophilie qui fait alors beaucoup de bruit (*Mémoires-journaux*, éd. Brunet et alii, Paris, Librairie des Bibliophiles puis Librairie Alphonse Lemerre, 1875-1899 ; réimpression, Paris, Librairie Jules Tallandier, 1982, 12 t., t. 7, p. 318). Mais il relaie aussi des récits oraux de « faits divers » plus proches du libelle autour de flagrants délits d'homosexualité masculine, en particulier chez des moines, et plus rarement à propos du viol d'enfants ou de jeunes hommes (*ibid.*, t. 2, p. 323-324, 326 ; t. 7, p. 75, 291, 324 ; t. 8, p. 11-12, 14-15, 315 ; t. 9, p. 247-248, t. 10, p. 159 ; t. 11, p. 87-88). Sur le lien entre les rumeurs et les libelles diffamatoires chez L'Estoile, voir Martial Martin, « Rumeur, propagande et désinformation à Paris durant le règne de Henri IV », *Albineana*, 23, p. 267-284. Notons que la relation à la rumeur est parfois donnée comme caractéristique des *fake news* actuelles (voir par exemple Roy Pinker, *op. cit.*, p. 12).

37 Sur ces occasionnels, voir Maurice Lever, *Canards sanglants : Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, en particulier p. 10. Sur la récupération « littéraire » de cette vogue, lire Frank Greiner, « Des canards aux romans : la mise en fiction du “fait divers” dans la littérature française des XVI^e-XVII^e siècles », *Du labyrinthe à la toile / Dal labirinto alla rete*, Publifarum, n. 26, 2016, URL: http://www.farum.it/publifarum/ezone_articles.php?art_id=383.

des jésuites autour du crime de pédophilie à un éloge ironique³⁸ des préceptes de la foi réformée par un jésuite³⁹. Ce procédé habile permet au libelliste de donner un plein sens polémique à la structure tragique de son histoire qui mêle à la terreur du crime odieux du jésuite la pitié pour le croyant authentique (et réformé) né de cette épreuve⁴⁰.

Deux réponses sont rapidement données par le camp jésuite dès 1602. La première, *Les Contredits* par Pierre Coton, offre un préambule narratif assez romanesque qui pourrait rappeler la *Satyre ménippée* et qui permet d'inscrire la production de l'*Histoire du père Henri* dans le contexte d'une débâcle des protestants sur le front de la controverse⁴¹ et de l'annonce prochaine de la réintroduction des jésuites en France. De plus, ce récit justifie la forme spécifique (point par point) de la réponse donnée à la « fable⁴² » protestante. Car c'est bien à une « anatomie » très scrupuleuse de l'*Histoire du père Henri* que s'attelle Coton sur plus de cent pages, alors que le livret en comprenait moins de dix, illustrant bien en cela la loi de Brandolini ou principe d'asymétrie du baratin⁴³. Coton fait le choix de désamorcer un à un les procédés de Chamier : d'abord, il refuse l'appellation générique d'« histoire » pour cet opuscule comme pour toute la presse occasionnelle et veut que le terme reste réservé aux grands traités rétrospectifs⁴⁴. Il rejette aussi d'emblée le syntagme terriblement efficace de « jésuite sodomite » ; et pour cela, très adroitement, il anticipe et exagère la conversion finale du jésuite aux préceptes réformés alors qu'elle reste implicite chez Chamier : Henri est toujours donné dans le texte de Coton comme un « huguenot⁴⁵ » qui s'exprime comme tel et agit comme tel. Le polémiste jésuite brise ainsi la rhétorique de l'éloge paradoxal mise en œuvre par Chamier. Là où Chamier vilipende le père Henri comme jésuite sodomite et le loue pour sa conscience de l'inscription de ses crimes dans les règles de l'ordre, Coton condamne en bloc l'immoralité d'un réformé dissimulé dès le commencement sous les traits d'un jésuite. Cela lui permet de réactiver le vieux motif de l'homosexualité de Bèze ou de Calvin issu des controverses des années 1560-1570. Après

38 Sur cette tradition, voir Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, P.U.F., « Écriture », 1997. L'une des illustrations les plus fécondes de cette tradition rhétorique réside dans les harangues ironiques des ligueurs dans ce libelle majeur qu'est la *Satyre ménippée*, où différents fantoches font en creux l'éloge du futur roi Henri IV, par les maladresses de leurs argumentations antagonistes (*Satyre menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne*, éd. Martial Martin, Paris, Champion, 2007).

39 Mathieu De La Gorce, « La Pseudo-conversion du père Henri : Fiction satirique et mise en scène du discours de vérité », *Albineana*, 23, p. 312. Cette double stratégie est bien identifiée par l'un des libelles produits par les jésuites contre l'*Histoire du père Henri* : « ce livret a double fin, l'une est de rendre les jésuites odieux [...] L'autre but où vise ce livret, est de tirer beaucoup de points hérétiques de la bouche d'un Jésuite. » (Daniel Martin, *L'Innocence défendue*, *Albineana*, 23, p. 157).

40 Ce double sentiment est programmé dans le livret par les réactions du juge narrateur. On compte, malgré tout, peu d'histoires tragiques qui renvoient à des faits divers de pédophilie comme l'*Histoire du père Henri*, à part l'Histoire XVI des *Histoires tragiques* de François de Rosset (éd. Anne de Vaucher Gravili, Paris, Le Livre de Poche, 1994, p. 353-365). Sur la proximité des canards et des histoires tragiques, voir Jean-Claude Arnould, « La fiction empêchée » in *Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould, Publications numériques du CÉRÉDI, "Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054)", n° 23, 2019. URL: <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?la-fiction-empechee.html>.

41 Et, compte tenu de cette situation extrêmement compliquée pour eux, dans le cadre d'une offensive de désinformation bien identifiée par le jésuite : « il était assez loisible de mentir, calomnier, faire et contrefaire, dire et dédire [...] dès à présent, un beau moyen se représentait à leurs yeux : à savoir de faire courir sous main force papiers volants, les chargeant ores d'une chose, ores d'une autre, et que cela fût dru et menu comme grêle, pour avoir plus d'effet et rendre la chose plus croyable » (Pierre Coton, *Les Contredits*, *Albineana*, 23, p. 65-152, ici, p. 75).

42 Coton, *Les Contredits*, éd. cit., p. 146.

43 « La quantité d'énergie nécessaire pour réfuter des idioties est supérieure d'un ordre de grandeur à celle nécessaire pour les produire ».

44 Coton, *Les Contredits*, éd. cit., p. 76-77.

45 Coton, *Les Contredits*, éd. cit., p. 77, 131, 136 ou 145.

ce travail sur le paratexte, Coton avance mot à mot dans le texte de Chamier pour dresser un relevé exhaustif d'inexactitudes historiques, juridiques ou religieuses, d'invéraisemblances et de contradictions internes au texte. Ce travail redoutable, souvent effectué au début avec rigueur et efficacité (proche par là du *fact-checking* d'aujourd'hui), tend à laisser la place, sous le coup de l'indignation face aux calomnies éhontées de Chamier⁴⁶, à un style plus véhément donnant une large place à l'ironie voire à un comique plus bas, aux jeux de mots, à une grande inventivité langagière, au recours rhétorique à la preuve pathétique, aux hyperboles, aux amplifications, aux anaphores⁴⁷. Par exemple en commentaire à la date du 12 avril donnée comme indice du réel par l'*Histoire du père Henri*⁴⁸, *Les Contredits* exagèrent le grotesque dont ils accusent l'*Histoire*⁴⁹ dans une forme de surenchère rabelaisienne :

C'est-à-dire le deuxième mois de l'année Bissextille, Encyclique, Lunaire, six mois après que Valentin et Orson se furent reconnus dans les bois : quatre mois après qu'Olivier le Danois eut rompu Courtain sa bonne épée : lorsque Roland combattit Ferragus, et lui plongea Durandal dans le nombril le perçant à jour : un peu après que Renaud de Montauban eut donné si grand coup de Flamberge sur le heaume du Géant armé, qu'il le fendit jusqu'à la ceinture : car dès lors de là il y avait moult nombre de clercs et de Jésuites à Anvers⁵⁰.

Plus manifestement encore articulée à cette notion de calomnie, *L'Innocence défendue* de Daniel Martin⁵¹, parue la même année, justifie précisément la nécessité de répondre à l'*Histoire du père Henri* par des capacités variables chez les lecteurs de ce type de canards à trier le vrai du faux, car, nous confie l'auteur, « combien que pour mon particulier je me suis moqué de la feinte et que je l'aie reçue comme un bouffonnage malicieux ; Si est-ce que j'ai pensé qu'elle pouvait scandaliser les âmes faibles : Et si voulu pour antidote, percer à jour le mensonge⁵² ». L'examen se déroule ensuite en six points : (1) un mauvais exemple dans ses rangs ne saurait rejaillir sur la compagnie entière (p. 159-160) ; (2) les silences de l'*Histoire* sur d'autres possibles cas de pédophilie pourtant évoqués sont invraisemblables (p. 160-166) ; (3) les comportements du père Henri sont incompréhensibles sauf à supposer qu'il soit un hérétique dissimulé (p. 166-169) ; (4) les développements sur l'oisiveté et l'opulence des moines ne sont pas recevables (p. 169-178, à cette occasion sont recyclés des arguments issus des controverses entre les catholiques et les protestants) ; (5) l'article principal concerne la fausseté de l'*Histoire*, autour de quatre points, (a) la forme inexacte du procès, (b) le manque de pertinence des discours prêtés aux jésuites, (c) la faible vitesse de l'information au vu de son importance⁵³, (d) les origines inconnues du livret (p. 178-187) ; (6) enfin, faire porter les préceptes de la foi réformée par un pédophile ne peut avoir qu'un faible impact en faveur du camp protestant et paraît même plutôt contre-productif. De manière globale, cette « imposture détestable », cette « nouvelle d'enfer⁵⁴ », cette pure

46 « Si cela ne s'appelle mentir avec tant d'insolence et audace effrontée, que le Diable même ne saurait mentir plus impudemment que désormais le mensonge prenne hardiment le Tribunal et siège de vérité. » (Coton, *Les Contredits*, éd. cit., p. 99).

47 Voir les analyses de Natacha Salliot, art. cit., p. 324-325.

48 Chamier, *Histoire notable*, éd. cit., p. 57.

49 Coton, *Les Contredits*, éd. cit. : « Quels Tisserands de mensonge ! On dit que la peinture sans proportion est une niaiserie et qu'un mensonge sans ombrage et quelque peu de grotesque ne peut prendre son jour. Que le ministre donc se taise, ou qu'il apprenne, puisqu'il ne veut dire vérité, de mentir un peu mieux à propos. »

50 Coton, *Les Contredits*, éd. cit., p. 131.

51 Édité dans *Albineana*, 23, p. 153-190.

52 Martin, *L'Innocence défendue*, éd. cit., p. 158.

53 Cet argument fait apparaître une conscience particulièrement aiguë des processus d'information.

54 Martin, *L'Innocence défendue*, éd. cit., p. 184.

expression du diable concourt, dans une dynamique de retournement bien connue en matière d'apologétique chrétienne, à prouver la sainteté de la compagnie de Jésus. Elle offre même, compte tenu de la facilité pour la dénoncer comme fausse, l'occasion, saisie peu après par Louis Richeome, d'utiliser cette nouvelle forgée pour victimiser les jésuites et dénoncer comme infondées d'autres critiques plus solides⁵⁵.

Mais est-ce aussi simple ? Ne reste-t-il rien de ces calomnies lorsqu'elles ont été réfutées ? Daniel Martin est déjà conscient de la bataille de retard que comptent les *fact-checkers* vis-à-vis des *fake news* :

À quoi est bonne telle calomnie ? À quoi sert-elle à ses auteurs ? En fin j'ai trouvé qu'elle leur profite quelque peu. Car combien que, comme j'ai souvent ouï dire à un grand Prélat de la Guyenne, la calomnie soit boiteuse, et ne marche guères loin ; si est-ce qu'elle peut avoir pour un temps par préoccupation s'emparer des opinions et jugements, s'y logeant avant la vérité, et y faisant non plus ni moins qu'aux bains, où chacun s'étudie à qui y gagnera le premier lieu. Quelquefois elle ébranle les Catholiques : Et ordinairement tient liés avec ses rets les huguenots, qui saisis de la fausse opinion d'un fait ne donneront passage à la vérité. Et combien que l'évidence les pût ranger du côté de la vérité, et leur faire abandonner le parti de la calomnie : Rien pour cela. Car devant que la première soit ensevelie, ils donnent vie à la seconde et à la troisième, et ainsi sans fin⁵⁶.

Il s'agit donc d'un flux ininterrompu de faussetés qui ne résistent pas à l'examen mais occupent perpétuellement le terrain de l'opinion. Comme le cerne bien aujourd'hui Philippe de Lara, à propos de la désinformation russe, « il ne s'agi[t] pas d'imposer un mensonge mais de désorienter l'opinion, de noyer la distinction entre vérité et fausseté dans le baratin⁵⁷. » Le baratin, la connerie, le *bullshit*, c'est bien de cela dont il s'agit. Comme dans les conneries, l'histoire peut bien être réputée fausse ; elle reste « sincère⁵⁸ » : elle aurait pu se passer à Anvers mais à d'autres dates ou bien ailleurs ; elle pourrait se passer n'importe où à l'avenir... Ce qui importe donc, c'est la sincérité de la dénonciation des jésuites comme corrupteurs de la jeunesse. Mais les détracteurs des jésuites ne sont pas les seuls à céder aux attraits de la connerie, les jésuites eux-mêmes y sacrifient ; c'est le cas particulièrement de François Garasse, qui suit la voie du grotesque qu'esquise déjà Pierre Coton dans les *Contredits*, que ce soit dans la suite des polémiques avec les réformés (*Le Rabelais réformé par les ministres et nommé par Pierre du Moulin, ministre de Charenton, pour réponse aux bouffonneries insérées en son livre de la vocation des pasteurs*, 1619), contre les gallicans (*Les Recherches des recherches et autres œuvres de M^e Estienne Pasquier, pour la défense de nos roys contre les outrages, calomnies et autres impertinences du dit auteur*, 1622) ou surtout dans son combat contre les libertins (*La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, 1623).

Pour le coup, l'engagement de François Garasse pour la compagnie des jésuites ne peut être nié ; mais, bien souvent, d'autres intérêts se jouent dans la diffusion de cette culture du libelle tout au long de la première modernité. Et, dans une large mesure, il s'agit surtout d'un « phénomène d'édition ». Les intérêts économiques priment sans doute les

55 *La Plainte apologétique au Roi Très-Chrétien de France et de Navarre pour la Compagnie de Jésus* (également éditée en extraits dans *Albineana*, 23, p. 191-202) produit, en effet, des attestations de l'évêque et des magistrats de la ville d'Anvers, pour réfuter l'*Histoire du père Henri* et surtout appuyer la réfutation de deux dangereux libelles contre les jésuites : *Le Franc et véritable Discours sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites* d'Antoine Arnauld et *Le Catéchisme des jésuites* d'Étienne Pasquier.

56 Martin, *L'Innocence défendue*, éd. cit., p. 186-187.

57 « La Force du baratin », *L'Esprit*, n°430, décembre 2018, p. 55.

58 Harry G. Frankfurt, *De l'art de dire des conneries*, Paris, 10/18, 2006, en particulier p. 75.

réalités religieuses et politiques, particulièrement sur la fin de la période qui nous intéresse. Le goût du public pour les libelles diffamatoires est, certes, déjà sensible durant les guerres de Religion, comme le relève le mémorialiste Pierre de L'Estoile, tout à la fois critique très dur de ces mille « fadaïses », mais aussi collectionneur curieux de ces « drôleries⁵⁹ ». Mais c'est sans doute autour de l'explosion de la production et de la consommation des mazarinades durant la Fronde que s'observe le mieux ce phénomène. Auteur lui-même de libelles dans le contexte de déferlement d'écrits venimeux accompagnant l'exécution par le jeune Louis XIII du favori de Marie de Médicis Concini⁶⁰ et d'un méta-(et anti-)libelle empruntant son nom, *Marfore*, à l'une des célèbres statues parlantes romaines⁶¹ ou prenant encore le parti du roi dans le cadre d'une campagne de dénigrement de son favori le duc de Luynes⁶², l'érudit libertin Gabriel Naudé, connu plus particulièrement comme bibliothécaire de Mazarin, fait paraître en 1649 (en 492 p.) puis en 1650 (en 718 p.) un ouvrage qui est reconnu, par son projet de défense du cardinal et par ses qualités polémiques à l'encontre de ses détracteurs, comme une véritable mazarinade mais qui, par sa taille et par l'ampleur et les sujets de ses nombreuses digressions savantes, se distingue très nettement des libelles diffamatoires contemporains : le *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier, jusques à la déclaration du premier avril mil six cens quarante-neuf*, plus couramment appelé du nom de l'un des deux personnages du dialogue, le *Mascurat*. Mascurat, imprimeur érudit, et Saint-Ange, libraire réduit au colportage par ses difficultés économiques, s'entretiennent au cabaret dans l'attente de la livraison d'une mazarinade ; se questionnant sur ce phénomène d'édition, Mascurat mène à la fois une analyse fine et érudite de la rhétorique, des formes, de l'histoire, du rapport à l'actualité et à la vérité de ce genre et une défense très serrée de Mazarin contre les accusations de ces libelles sur les questions de sa généalogie, de sa politique étrangère, de son enrichissement personnel et de son usage de l'argent, de sa clémence ; Saint-Ange réagit à l'obscurité des références et aux longueurs des développements érudits tout en interrompant, parfois fort brusquement ou fort vulgairement, les dérivés encomiastiques de son interlocuteur et introduisant d'autres motifs de critique. Pour Mascurat, malgré le mécontentement qu'a pu provoquer le cardinal par sa position de pouvoir, malgré les accusations d'enlèvement du roi et la déclaration du Parlement le désignant comme ennemi du repos public, malgré la vindicte populaire, « la quantité de ces libelles et pasquins⁶³ diffamatoires, n'auroit jamais été si grande, si

59 Voir Gilbert Schrenck, « La Réception des ramas dans le *Journal du regne de Henri III* de Pierre de L'Estoile (1574-1589) » in *Les Écrits courts à vocation polémique*, éd. Barbara Ertlé et Martin Gosman, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2006, p. 15-25 et Martial Martin, « La Poétique des libelles dans les Mémoires de L'Estoile » in *Calliope et Mnemosyne : Mélanges offerts à Gilbert Schrenck*, édités par Jean-Claude Ternaux et Cécile Huchart, Paris, Garnier, 2017, p. 223-236. Sur la collection réunie par L'Estoile, voir Florence Greffe et José Lothe, *La Vie, les livres et les lectures de Pierre de L'Estoile*, Paris, Champion, 2004. Il ne nous reste malheureusement qu'un seul recueil de pièces volantes confectionné par L'Estoile : *Les Belles Figures et drolleries de la Ligue*, éd. crit. Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 2016.

60 *Le Voyage de Maistre Guillaume touchant le Marquis d'Ancre*, Paris, Jean Sara, 1617 et *Discours de Bruscombille avec la description de Conchini Conchino*, Paris, A. Champenois, 1617.

61 Sur ces statues et leur rôle dans le développement de la culture moderne du placard et du libelle, voir *Faire parler et faire taire les statues : De l'invention de l'écriture à l'usage de l'explosif*, études réunies par Caroline Michel d'Annville et Yann Rivière, Rome, École française de Rome, 2016, en particulier p. 11-77.

62 *Le Marfore, ou discours contre les libelles, Quae tanta insania ciues ?*, par G. N. P., Paris, L. Boulenger, 1620.

63 Sur ce terme qui renvoie à une autre statue romaine parlante et que nous avons délibérément laissé de côté compte tenu de l'immensité du champ, se référer aux travaux de Chiara Lastraoli : *De Pasquino à Pasquin : La Migration d'un genre satirique au XVII^e siècle*. Thèse sous la direction des professeurs : Michel Simonin (CESR et Université de Tours) et Danilo Romei (Università di Firenze), 2000 ; « Pasquin », *Dictionnaire des lettres françaises : Le XVI^e siècle* de Mgr. George Grete, Paris, Fayard-LGF, « Pochothèque », 2001, p. 616-619 ; « Les Pasquini : un 'lieu de mémoire' européen ? », in *Kulturtransfert. Kulturelle Praxis im 16. Jahrhundert*, actes du colloque de Vienne, 19 mars-1^{er} avril 2000, Innsbruck-Wien-München-Bozen, Sudien Verlag (Institut

l'intérêt de ceux qui les composent, n'en avoit plus fait esclorre, que la haine contre le *Cardinal*⁶⁴. » Un intérêt double, précise Mascurat, suite à une question de Saint-Ange : le plaisir intellectuel des écrivains à voir leurs trouvailles publiées et le gain économique pour ces mêmes écrivains et leurs imprimeurs. C'est là un point de désaccord entre Mascurat et Saint-Ange puisque ce dernier déclare que « pour ce qui est de la pauvreté du *Cardinal*, je m'en soucie fort peu, pourveu que tous ces libelles puissent remedier à la mienne », alors que Mascurat allègue « un remords de conscience de gagner [s]a vie avec de si meschantes marchandises⁶⁵ ». Un libelle cité plus tard dans le cours du dialogue par Naudé, *Le Burlesque Remerciement des imprimeurs et colporteurs aux auteurs de ce temps*, précise ironiquement les scrupules de Mascurat :

C'est un mestier de grand tracas
De composer tant de fatras,
De fadaises, de goguenettes,
De bagatelles, de sornettes.
Il est vray qu'ils se vendent mieux
Que tous ces ouvrages pieux
Qu'on imprime la Quarantaine,
Dont l'on ne vend qu'un par sepmaine.
Sans tous ces petits Rogatons ;
Sans les Condez, et les Gastons ;
Sans les Pasquils et Vaudevilles ;
Sans les escrits les plus habiles :
Sans Riviere, et sans Cardinal,
Nous allions bien souffrir du mal,
Sans le petit bossu en poche,
Nostre ruïne estoit bien proche,
Et sans les riches Curieux
Ma femme eust bien chié des yeux.
Les Libraires, la Librairie,
Les Imprimeurs, la Confrerie,
Les Relieurs, et les Colporteurs
Eussent souffert de grands malheurs⁶⁶.

À l'occasion de la citation de cette pièce, Naudé renoue, autour d'une généalogie des libelles⁶⁷, avec l'un des fils rouges du *Mascurat*, la question de l'esthétique des libelles : ce qui fait la différence entre un bon et un mauvais libelle ne participe pas de son rapport au vrai ou à l'actualité, mais de sa « solidité », disons de la force de sa structure interne, et de son « ingéniosité », de son esprit, de son artifice ou de son inventivité si l'on veut. Si

für Geschichte Universität Wien), 2003, p. 299-314 ; « Un cas de transfert de genre littéraire au XVI^e siècle : Pasquins, pasquils, pasquillen », Journées d'études *Formes, langages et identités dans les sociétés multiculturelles*, Université de Franche-Comté, 29-30 mars 2001 in *Textes et Cultures : Réception, modèles, interférences*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 63-78...

64 1649, p. 147-148 ; 1650, p. 193.

65 1649, p. 264 ; 1650, p. 343.

66 S.l., 1649, p. 4, cité, pour les quatre premiers vers repris ici, par Naudé, *Jugement...*, 1649, p. 452, 1650, p. 647.

67 Généalogie qui justifie assez notre découpage historique et nos trois jalons (troubles civils et religieux du XVI^e siècle, polémiques contre les jésuites et enfin mazarinades) : la *Francogallia* de François Hotman (1573), les *Vindiciae contra tyrannos* (1579), le *Brutum fulmen papae Sixti v aduersus Henricum Borbonium* d'Hotman (1585), les *Advertisements des Catholiques Anglois aux François Catholiques* de Louis Dorléans (1586-1591), le *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant* de Louis Morin dit Cromé (1593-1594), la *Satyre ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne* (1593-1594), le *Banquet et aprèsdisnée du Comte d'Arété* de Louis Dorléans (1594), l'*Anticoton* de César de Plaix (1610) et l'*Horoscopus Anticotonis* de François Garasse (1614).

Naudé, par le truchement de Mascurat, et non sans contradiction pour dire la difficulté de la tâche, invite à prêter attention à la qualité matérielle du livre⁶⁸ et évoque un certain nombre de critères formels⁶⁹, de manière bien plus déterminante, c'est pour lui « l'esprit » du libelle qui fait sa valeur et peu importe donc que le livret dise vrai, puisque l'on peut faire preuve d'esprit, d'adresse ou d'ingéniosité dans l'une ou l'autre des factions opposées⁷⁰ ; malgré tout, les libelles restent, pour beaucoup, mauvais en ce sens qu'ils entretiennent les malheurs du pays. C'est ce qui amène Naudé à compter parmi les meilleurs libelles, malgré leur combat contre Mazarin : la *Lettre d'un Religieux envoyée à Monseigneur le Prince de Condé à Saint-Germain-en-Laye...* [Bibliographie 1895, Choix, vol. 1, p. 92-108⁷¹], la *Lettre du Chevalier Georges de Paris à Monseigneur le Prince de Condé* [Bibliographie 2099, Choix, vol. 1, p. 149-172], la *Raison d'Etat contre le ministre étranger* [Bibliographie 2962], la *Requete* [Bibliographie 3494], le *Factum servant au procès criminel fait au cardinal Mazarin* [Bibliographie 1368], l'*Anathème et excommunication d'un ministre d'Etat étranger tiré de l'Écriture sainte* [Bibliographie 81, Choix, vol. 1, p. 65-82] ou encore le *Sommaire de la doctrine curieuse du Cardinal Mazarin* [Bibliographie 3863, Choix, vol. 1, p. 314-348]. C'est à propos des qualités esthétiques de ces libelles que l'on trouve une digression très célèbre de plusieurs dizaines de pages sur le genre burlesque⁷², *bizarrement* articulée à ce qui précède puisque c'est dans une forme de métalepse qu'elle est introduite, Mascurat désignant par « burlesque » l'interruption de Saint-Ange à propos d'une expression que ce dernier juge trop élevée sinon pédantesque et qu'il renverse par une trivialité. Proposant de véritables histoire et théorie du burlesque particulièrement précises, Mascurat finit, cependant, par conclure à la faiblesse des productions de la Fronde au regard des multiples possibles ouverts par le genre. Il reste malgré tout une perception assez unifiée d'une esthétique partagée dans la généalogie des libelles dégagée auparavant autour d'une conception large du burlesque⁷³ comme « disconvenance », comme dissonance, comme ironie et correspondant assez à des catégories qui embrassent l'ensemble de la première Modernité comme « grotesque » ou « satyrique »⁷⁴. Ici, du point de vue des *fake news*, ce qui peut retenir l'attention est l'importance donnée par Naudé aux formes de l'information officielle parmi les caractéristiques formelles des libelles et en même temps à l'écart, à la discordance et à l'ironie, avec plus ou moins d'intérêt politique et/ou économique et de bonheur esthétique⁷⁵.

Une chaîne de métalibelles autour de la question de l'attribution de pièces poétiques polémiques à Scarron permet de circonscrire encore mieux les relations entre le burlesque

68 1649, p. 155 et suivantes ; 1650, p. 201 et suivantes.

69 1649, p. 153 ; 1650, p. 199.

70 1649, p. 161-163 ; 1650, p. 207-209.

71 Je fais suivre le titre entre crochets du numéro de notice dans la *Bibliographie des Mazarinades*, Paris, Renouard, 3 t., 1851 et des pages où le livret est reproduit dans le *Choix des Mazarinades* par C. Moreau, Paris, Renouard, 1853.

72 1649, p. 163-218 ; 1650, p. 210-286. Pour leur analyse, voir Claudine Nèdelec, *Les États et Empires du burlesque*, Paris, Champion, 2004, p. 165-170. De manière plus globale, sur la question du burlesque dans les mazarinades, lire Hubert Carrier, *Les Muses guerrières : Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 83-193.

73 Opposée à une définition plus restreinte autour, soit de l'utilisation d'un registre bas pour parler de choses élevées, soit de l'usage de l'octosyllabe ; voir l'introduction de Jean Serroy au *Virgile travesti* de Scarron (Paris, Classiques Garnier, 1988, p. 2-9).

74 Voir Claudine Nèdelec, « La Fronde, une guerre comique ? », *Histoire et civilisation du livre*, XII, 2016, p. 199-210. Sur la notion de « satyrique », voir Pascal Debailly, *La Muse indignée*, Paris, Garnier, 2012.

75 Soit un peu, ce qui sépare aujourd'hui *Le Gorafi* de *Nordpresse* (https://www.liberation.fr/checknews/2018/09/14/nordpresse-est-il-un-site-satirique-ou-un-generateur-de-fake-news_1678722).

et le libelle diffamatoire. En réponse aux dénégations de Scarron⁷⁶, la *Contre satire ou Response aux cent quatre Vers du Sieur Scarron, Pour luy monstrier qu'ayant inventé les Vers Burlesques il se peut dire l'Auteur des Libelles diffamatoires de cette espece* (1651) reconnaît dans le burlesque l'origine d'une crise de croyance ouvrant la voie à une ère du soupçon généralisé, dépassant largement la remise en question des traditions esthétiques, et s'attaquant aux fondements religieux et politiques de la société⁷⁷ :

Car, en autorisant ainsi la raillerie,
L'esprit cherche par tout un sujet dont il rie,
Et n'en pouvant trouver en aucun autre lieu,
Il s'attaque à la fin, ou au Prince, ou à Dieu,
Parce que l'homme estant en son propre, risible,
Est à ce mouvement aussi le plus sensible,
Et contrefaisant tout ce qu'il voit pratiquer,
Il s'attache sur tout à rire ou se moquer ; (p. 5)

Comme les *fake news*, l'esthétique burlesque du libelle diffamatoire pourrait participer d'un esprit de doute qui ne se satisfait pas d'un canular gratuit pour le plaisir de rire ou d'une blague orientée à des fins politiques, mais entend travailler profondément les représentations globales du public.

En conclusion à notre exploration du genre du libelle diffamatoire en trois étapes (guerres de Religion, polémiques autour des jésuites et Fronde), la notion de *fake news*, quoique bien évidemment étrangère à la première modernité et à ses expérimentations en matière d'écriture de l'actualité, s'avère malgré tout particulièrement utile pour comprendre la richesse et la complexité du genre du libelle diffamatoire. Comme les *fake news* qui désignent souvent l'information adverse sous les coups de clavier énervés des faiseurs numériques de tout aussi fausses nouvelles, le libelle est toujours pris dans un réseau de libelles dont le moteur d'expansion est l'indignation face aux impostures ennemies. Il imite les écritures médiatiques en se nourrissant de la rumeur et donne lieu à des démystifications qui sont aussi souvent des critiques des codes nouveaux de l'actualité telle qu'elle se donne à lire dans les occasionnels ; par bien des aspects, cette critique participe, en les travaillant, à la fixation de ces codes. Cette satire de l'actualité orientée ou militante prend des formes qui peuvent s'abstraire des enjeux partisans ; il est parfois difficile, comme aujourd'hui avec certains sites Internet ou comptes de réseaux sociaux satiriques, de faire la part entre des écritures engagées inventives et des jeux d'esprit plus libres. Plus profondément, l'esthétique « satyrique », grotesque (pour l'ensemble de cette première modernité) ou encore burlesque (pour la fin de cette période) pourrait engager un exercice plus global de l'incrédulité contre les fondements religieux et politiques de la société d'Ancien Régime. Par sa dimension métaréflexive, par sa grande diversité liée aux nombreuses hybridations avec les écritures de l'actualité, par ses oscillations entre un rire partisan et les jeux libres de l'esprit en fonction du goût du public et des intérêts des acteurs économiques de l'édition, le libelle diffamatoire offre décidément une figure changeante bien proche des réalités labiles auxquelles renvoie l'idée de *fake news* ; et en retour, il invite

76 *Cent quatre vers contre ceux qui font passer leurs libelles diffamatoires sous le nom d'autrui* Par Monsieur Scarron, Paris, Toussaint Quinet, 1651. Voir Paul Scarron, *Poésies diverses*, éd. Maurice Cauchie, Paris, Didier, 1947-1961 et Paul Scarron, « *Un vent de Fronde s'est levé ce matin* » : *poésies diverses attribuées à Paul Scarron*, éd. Hubert Carrier, Paris, Champion, 2012.

77 Voir Madeleine Alcover, « Les Enjeux idéologiques de la posture burlesque : Cyrano et Dassoucy », in *Avez-vous lu D'Assoucy*, éd. Dominique Bertrand, Clermont-Ferrand, P.U. Blaise Pascal, 2005, p. 67-82. On pourra, du point de vue des *fake news*, rapprocher cette crise-ci des phénomènes d'incrédulité qui se développent sur les réseaux sociaux et par l'effet des formes d'expression numérique (cf. Gérald Bronner, *La Démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013).

à ne pas rejeter hâtivement aujourd'hui tel ou tel aspect de cette nébuleuse, sans doute plus homogène dans ses jeux d'attraction qu'il n'y paraît.

Université de Reims Champagne Ardenne